



CHABLIS
Pôle Jeunesse,
7 rue du Cantara, BP65
89800 Chablis

PONTIGNY
Maison de l'enfant,
2 bis rue Saint-Thomas,
89230 Pontigny

LES ACCUEILS DE LOISIRS
DE CHABLIS ET PONTIGNY
SONT GÉRÉS PAR LA

Communauté de Communes
Chablis, Villages et Terroirs
2 rue du Serein BP 65
89800 CHABLIS
03 86 18 92 48

CHABLIS
VILLAGES & TERROIRS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

www.3cvt.fr



ACADÉMIE
DE DIJON
Liberté
Egalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Yonne



Vacances de Printemps 2024
ouverture du 15 au 26 avril



ACCUEIL
DE
loisirs
DE LA VALLÉE
DU SEREIN



CHABLIS
VILLAGES & TERROIRS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

www.3cvt.fr

IPNS • Ne pas jeter sur la voie publique

COMMENT INSCRIRE SON ENFANT ?

INSCRIPTION PONTIGNY

Vous n'avez pas de dossier

Lundi, mardi de 9h00 à 17h30
Mercredi de 9h00 à 18h30
Jeudi de 9h00 à 17h00
Vendredi de 9h00 à 12h00

Contact : Joffrey Labaune et Alexia Feltes
(sur rendez vous uniquement)

03 86 47 86 12
06 80 98 32 82
direction.alshpontigny@3cvt.fr
adj-direction.alshpontigny@3cvt.fr

Vous avez déjà un dossier

Le Portail Famille

<https://alsh-pontigny.portail-defi.net>

Identifiant et mots de passe requis

Toute inscription vaut acceptation
du règlement de fonctionnement



LES TARIFS JOURNALIERS

Tarifs	T1 QF<700€	T2 701<QF> 1000€	T3 1001<QF> 1300€	T4 1301<QF> 1600€	T5 1601<QF> 2000€	T6 >2000€
Journée complète Avec repas	5.25€	9.25€	11.25€	11.75€	12.25€	12.75€
1/2 journée sans repas	2.670€	4.70€	5.70€	5.95€	6.20€	6.45€
1/2 journée avec repas	6.25€	8.25€	9.25€	9.45€	9.75€	10.00€
Forfait semaine (5 journées complètes avec repas)	25.00€	44.00€	53.50€	55.90€	58.25€	60.65€

Une réduction de 10% sera effectuée dès deux enfants présents sur une même période facturée.

En cas de graves troubles alimentaires et sur présentation d'un PAI, possibilité de déduire le montant du repas (3,28€). Dans ce cas, la famille fournira le repas adapté à l'enfant.

Le règlement du séjour est à effectuer à la trésorerie de Chablis.

QUELS DOCUMENTS APPORTER ?

- Le N° allocataire CAF ou MSA
(merci de fournir votre attestation de quotient familial)
- Le justificatif d'assurance de responsabilité civile de l'année 2023-2024
- Le carnet de santé pour les vaccins
- Si vous souhaitez mettre en place le prélèvement pour vos factures du centre de loisirs, **apportez votre RIB**

L'ACCUEIL DES ENFANTS

LES HORAIRES D'ACCUEIL

- Journée : 7h30-18h30
- Demi-journée avec repas : 7h30-13h15 ou 11h45-18h30
- Demi-journée sans repas : 7h30-12h ou 13h15-18h30

TRANSPORTS

Un service de ramassage de bus gratuit matin et soir est assuré dans chaque commune de la 3CVT. Renseignements auprès du directeur de votre centre de loisirs.

LES REPAS

Ils seront pris dans la salle à manger du centre de loisirs et livrés par la société API. Le menu est consultable sur <https://www.c-est-pret.com//scolaire/menus>

L'ENCADREMENT DES ENFANTS

Les enfants sont encadrés par des animateurs brevetés ou en cours de formation conformément à la réglementation de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Yonne.

LE PROJET ÉDUCATIF ET LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Les élus de la Communauté de Communes ont travaillé à la mise en place d'un projet éducatif, document obligatoire à la déclaration du séjour auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

Les animateurs ont travaillé, eux à l'élaboration du projet pédagogique. Ces deux documents seront consultables au Centre. Ce document établit le cadre de fonctionnement de l'Accueil de loisirs et explique dans quels buts sont effectuées les différentes activités en tenant compte des rythmes de vie de chaque tranche d'âges et du nombre d'enfants accueillis.

